

Règlement concours Facebook



I. L'Organisateur

Le service communication de la Communauté de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault, (ci-après dénommée « l'Organisateur »), organise, dans le cadre de sa saison culturelle, un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, avec tirage au sort (ci-après dénommé le « Jeu Concours »), qui se déroule sur la page publique officielle Facebook : <https://www.facebook.com/cdcvamcommunication>, du 05/07/2023 à 17h au 10/07/2023 à 15h.

II. Acceptation

La participation au Jeu implique de la part des joueurs l'acceptation sans aucune réserve du Règlement et du principe du Jeu. La participation est personnelle et nominative. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

III. Nature de l'opération

Le Jeu se déroule du 05/07/2023 à 17h au 10/07/2023 à 15h. Le Jeu est accessible à tout détenteur d'un compte Facebook. Le Jeu permet à tout participant de gagner le(s) lot(s) décrit(s) à l'article 5 du présent Règlement. La simple participation au Jeu n'entraîne pas automatiquement un gain pour le participant, elle est distincte de toute commande de biens. Les gains décrits ci-dessous ne sont pas certains, leur attribution dépend de la participation du joueur et du hasard. Le Jeu

est accessible aux adresses suivantes

: <https://www.facebook.com/cdcvamcommunication>

IV. Modalités de participation

La participation à cette opération est ouverte à **toutes personnes physiques majeures** résidantes en **France** et disposant du matériel et d'une liaison permettant un accès à Internet.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site internet dédié visé à l'article 5.1 du présent Règlement.

Sont exclus de la participation au Jeu, le personnel de l'Organisateur, les associés de l'Organisateur, les conjoints, ascendants, descendants directs des membres du personnel et des associés de l'Organisateur.

L'Organisateur pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants, dans le respect de la vie privée des participants.

V. Principe de fonctionnement du Jeu et Gain

5.1 – Principe de fonctionnement du Jeu

Pour pouvoir participer aux tirages au sort, l'internaute devra remplir l'ensemble des conditions suivantes via la publication du jeu présente sur la page <https://www.facebook.com/cdcvamcommunication> :

- ▶ Être détenteur d'un compte personnel Facebook.
- ▶ Utiliser son pseudo et mot de passe pour accéder à son compte personnel.
- ▶ Mettre un j'aime sur la publication du jeu
- ▶ Partager la publication sur son profil Facebook

► Commenter la publication du jeu en identifiant 2 personnes de son choix

5.2 Description des lots mis en jeu :

► Deux places Adultes pour assister à La Nuit du Cidre du samedi 15 juillet. Valeur de deux places s'élève à un montant de 50 € (25 € la place au tarif de base)

► Ce lot sera à **gagner 5 fois, soit 5 tirages au sort** pour deux places.

5.3 Délais et modalités de réception du lot

Les tirages au sort seront effectués le lundi 10 juillet à partir de 15h30 parmi les personnes ayant répondu à l'ensemble des conditions de participation et 5 gagnants seront retenus. L'outil utilisé pour le tirage sera le suivant : <https://commentpicker.com/facebook-business.php>

Les gagnants seront contactés via un message privé (ou direct message) par le community manager de la page Cdcvam, où il lui sera demandé de donner son nom, son adresse postale, son adresse email (les mêmes éléments d'informations pourront être demandés pour la personne accompagnante), et de confirmer sa présence à l'événement.

Ces informations seront uniquement transmises aux équipes organisatrices du spectacle afin qu'elles puissent vérifier l'identité des gagnants le jour J et leur donner leurs places. Aucune de ces informations ne sera conservée par la Cdcvam.

VI. Réclamations

Toutes les réclamations, notamment celles relatives au tirage, au résultat et à la remise ou la réception du lot, est à adresser à l'Organisateur dans les 45 jours suivants la date de fin de jeu. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

VII. Limitation de responsabilité

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance du lot valablement gagné.

L'Organisateur se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via sa page Facebook.

L'Organisateur se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

L'Organisateur ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné. L'Organisateur ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu

fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la société organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle ledit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait. la société organisatrice ne pourra être tenue responsable, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas, pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu.

L'Organisateur ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transfert électronique du lot.

Ce Jeu n'est pas associé à Facebook®, ni géré ou parrainé par Facebook®